

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 557 Subvention à l'association Les serruriers magiques (18e)

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les serruriers magiques, 102 rue de Clignancourt 75018 Paris;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission et par Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, à l'association Les serruriers magiques, 102 rue de Clignancourt 75018 Paris, pour ses ateliers Des ailes pour le dire. D01636/ 2012_02651/ SIMPA 11327.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.